

SEMINAIRE CACAO DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST – CONSTRUCTION COMMUNE AUX PLATEFORMES NATIONALES DE COMMERCE EQUITABLE

9 et 10 décembre 2021 - Adzopé



En collaboration avec les réseaux d'Afrique de l'Ouest :



Avec le soutien financier de :

Organisé par :

Dans le cadre de :



Préambule

Travail des enfants, rémunération des cacaoculteurs, déforestation massive : la filière cacao fait face à une multiplicité d'enjeux et problématiques assez spécifiques qui ont conduit les pouvoirs publics ouest-africains et européens à mettre la question de sa durabilité à l'agenda politique prioritaire. Dans ce contexte où un certain nombre de régulations publiques et privées sont en cours d'élaboration pour relever ces défis, il paraissait pertinent de consacrer un atelier avec les plateformes nationales de commerce équitable ouest africaines, spécifique à la filière cacao, notamment pour mieux identifier quel rôle les acteurs de commerce équitable peuvent jouer dans l'accompagnement de ces changements.

Rappel des objectifs de l'atelier :

- Mettre en réseau le RICE et le FTGN (réseaux d'OPs de cacao) pour échanger sur les défis auxquels fait face la filière cacao en Afrique de l'Ouest
- Décrypter les évolutions réglementaires en cours : lutte contre la déforestation importée, devoir de vigilance des entreprises, norme Régionale africaine, standards cacao de Fairtrade, etc.
- Elaborer collectivement une vision positive et ambitieuse pour la filière cacao ouest-africaine et la décliner dans des changements sociaux tangibles

LE RÉSEAU IVOIRIEN DU COMMERCE ÉQUITABLE



- Créé en 2009, il réunit **70 OPs certifiées commerce équitable**
- Siège social à **Abidjan (Côte d'Ivoire)**
- Lien web: www.rice-ci.com
- Missions: Représenter et défendre les intérêts des producteurs certifiés CE de Côte d'Ivoire, Contribuer au renforcement des capacités des producteurs et de leurs OPs, Contribuer à la promotion du CE en Côte d'Ivoire.

LE GHANA FAIR TRADE NETWORK



- Créé en **2013**, il réunit **27 OP** certifiés de commerce équitable
- Siège social à **Accra (Ghana)**
- Page Facebook: [FairTrade Ghana Network | Facebook](#)
- Missions: Mener des activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques et des organismes de certification, Renforcer la capacité de ses membres en matière de production durable.

UN ÉVÉNEMENT CO-FINANÇÉ PAR LA FONDATION DE FRANCE

Fondation de France

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit sur tous les territoires, des donateurs, des fondateurs, des bénévoles et des acteurs de terrain. A chacun, elle apporte **l'accompagnement dont il a besoin pour que son action soit la plus efficace possible dans tous les domaines de l'intérêt général** : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation...

Le programme Démocratie, droits humains et solidarité

Partout dans le monde, des organisations issues de la société civile se mobilisent pour la défense des droits humains et de l'Etat de droit. Depuis 1995, la Fondation de France a créé un programme dédié, pour accompagner ces organisations, favoriser le renforcement de leurs capacités et leur mise en réseau. : [ICI](#)

Projet porté par Commerce Equitable France de soutien aux PNCE Ouest Africaines

Objectif: Renforcer les capacités internes et externes des plateformes nationales de commerce équitable d'Afrique de l'Ouest afin d'amplifier la voix des petits producteurs agricoles auprès des décideurs politiques et des instances de gouvernances des labels de commerce équitable. Il s'appuie sur une méthode d'accompagnement par les pairs pilotée par Commerce Equitable France.

Cet événement a réuni 17 participant.e.s des réseaux ivoiriens et ghanéens dont la liste est disponible en Annexe 4.



Figure 1 - Représentant.e.s des réseaux ghanéen (gauche) et ivoirien (droite)

Jeudi 9 décembre 2021

Aperçu de la session introductive : « Mon histoire avec le cacao »



« MON GRAND-PERE ETAIT PLANTEUR DE CACAO, MOI JE FUYAIS LA FILIÈRE CACAO. JE LA DETESTAIS, C'ÉTAIT TROP DUR. QUAND IL EST DÉCÉDÉ, JE SUIS RESTÉ LOIN, PRÈS DE 20 ANS. ET EN FAIT, EN VENANT DANS CE VOYAGE, J'AI RENCONTRÉ FRANCK ET COCO. J'AI ENTENDU COMMENT ILS PARLAIENT DU CACAO, ET ÇA M'A RAMENÉ A MON GRAND-PÈRE ET JE ME DIS QUE J'AI BEAUCOUP A APPRENDRE. JE SUIS TRES FIÈRE DE VOUS TOUS QUI AVEZ TENU DANS LA CULTURE DE CACAO. NOUS AVONS LES FORETS, LES ECOLES. IL FAUT POURSUIVRE. JE PENSE QUE JE PEUX RENTRER MAINTENANT ET ME RAPPROCHER DU CACAO. »

EMMANUEL NANA KWAME - FTGN

« DES L'ENFANCE ON PARTAIT TOUS AUX CHAMPS. AU VILLAGE JE VOYAIS LES PARENTS QUI VENDAIENT LE CACAO MAIS IL N'Y AVAIT PAS D'ORGANISATION BIEN CONCRÈTE DONC C'ÉTAIT UN PEU DIFFICILE. UN AINÉ AVAIT TRAVAILLÉ DANS UNE BANQUE, ET UN JOUR IL M'A APPELÉ JPOUR ME DIRE QU'IL FALLAIT QUE L'ON MONTE UNE COOPERATIVE. DANS LES ANNEES 2000, ON L'A MISE EN PLACE. ON A CONNU FAIRTRADE A CE MOMENT-LA. ON A CONNU M. DAGO, ANNE-MARIE, ET ON A MIS LES CHOSES EN PLACE. LE VILLAGE ETAIT AVEC NOUS, ÇA MARCHAIT BIEN, ON A CONSTRUIT UNE ECOLE. »

GEORGES KOUAKOU – SGA DU RICE



L'ensemble des anecdotes partagées par les participant.e.s est retranscrit en annexe 2

1. Justice sociale et commerce équitable

Les participant.e.s ont été invités à répondre à trois questions portant sur la question du lien entre commerce équitable et justice sociale.

Quelles inégalités/injustices dans la filière cacao ouest-africaine ?

- Difficile accès à la terre pour les femmes et les jeunes
- Inadéquation du prix payé aux producteur.ice.s avec le coût de production
- Promotion des fertilisants et produits chimiques par l'Etat face à un manque de connaissances de leurs effets par les producteur.ice.s qui les utilisent souvent en trop grande quantité avec des conséquences sur l'eau et la santé des consommateur.ice.s
- Part du revenu trop faible pour le producteur.ice par rapport aux autres acteurs de la filière
- Les producteur.ice.s devraient être sollicités pour participer plus activement à la négociation des prix
- Aucun accompagnement des producteurs pour la mise en œuvre de la loi sur le code forestier
- Manque de reconnaissance des producteurs par l'Etat et non inclusion dans les processus de décisions les concernant
- Marge de commercialisation revenant aux coopératives (80FCFA/kg) pour le cacao qui n'évolue pas avec le coût de la vie (taux fixe depuis 2012)

Comment le Commerce Equitable peut agir pour réduire ces inégalités ?

- Plaidoyer pour augmenter le prix du marché et aussi le prix minimum garanti Fairtrade
- Plaidoyer à destination des autorités nationales pour que les lois existantes sur le travail des enfants soient concrètement mises en œuvre
- Contribuer à réduire les injustices grâce à la prime de développement
- Porter un plaidoyer pour sécuriser l'accès au foncier des producteurs et productrices et sécuriser la propriété des arbres dans les parcelles des producteurs
- Les labels de commerce équitable doivent garantir des marchés pour les producteur.ice.s, et faciliter la mise en relation avec des acheteurs
- Accompagner les coopératives certifiées dans la mise en œuvre de pratiques d'agroforesterie
- Encourager les coopératives féminines, avec une prime supplémentaire pour donner envie à des femmes de s'engager dans le cacao

Quel est le rôle des états pour promouvoir plus de justice sociale ?

- Instaurer une reconnaissance légale qui protège les producteur.ice.s de cacao et les reconnaît comme un maillon essentiel de la chaîne de valeur
- Les Etats devraient avoir une politique de protection des terres de cacao par rapport à l'exploitation minière et l'exploitation de bois illégaux
- Promouvoir des lois en faveur de l'amélioration des conditions de vie et des revenus des producteur.ice.s de cacao
- Les producteur.ice.s devraient être impliqué.e.s dans les prises de décision en lien avec la filière cacao au niveau gouvernemental, notamment ils/elles devraient avoir une voix dans l'élaboration des prix du cacao
- Sensibilisation des jeunes à l'industrie du cacao grâce à l'inclusion de cette filière dans des programmes scolaires

- Encourager la transformation et la consommation à l'échelle locale pour garder de la valeur ajoutée au niveau national
- Au Ghana il n'existe pas de code forestier, c'est un enjeu fort pour garantir la propriété des arbres et impliquer les producteur.ice.s dans des systèmes de production plus durables comme les systèmes agroforestiers
- L'Etat devrait développer des actions vigoureuse et spécifiques dans l'appui direct aux coopératives
- Instaurer un prix minimum garanti aux producteur.ice.s au niveau étatique
- Aider les producteur.ice.s à prendre des mesures de réduction de la pollution des eaux par les pesticides chimiques car cela impacte la qualité de l'eau et peut favoriser les maladies.
- Mettre en place des exonérations fiscales pour les acteurs du commerce équitable en soutien à la mise en œuvre de pratiques environnementales et sociales positives
- Développer un cadre institutionnel et juridique qui favorise l'accès aux standards de commerce équitable car ils sont bons pour l'environnement et les revenus. Le gouvernement devrait inclure le commerce équitable dans les politiques sur le cacao et s'assurer que les standards sont soutenus.
- Mettre en place un code fiscal harmonisé pour les coopératives



Figure 2 -Animation World café

1.1. Plaidoyer porté par les réseaux nationaux de producteurs de commerce équitable sur la filière cacao

Cette session a permis de donner un aperçu des activités de plaidoyer et mobilisation développées par les réseaux nationaux de producteurs de commerce équitable des pays producteurs de cacao pour agir sur les défis de durabilité auxquels font face les filières ghanéenne et ivoirienne de cacao.

Plaidoyer porté par le Réseau Ivoirien du Commerce Equitable (RICE)

En 2021, le RICE a organisé des conférences de presse pour alerter sur la situation que vivent les producteurs actuellement : blocage des ventes de cacao, prix du cacao trop bas, nouvelles réglementations qui risquent de peser trop fortement sur les producteur.rice.s et leurs coopératives, etc. Le RICE est membre d'une plateforme avec d'autres acteurs de la société civile qui portent des plaidoyers communs, ce qui lui permet le partage d'information. C'est ainsi qu'ils ont entendu parler

du dialogue européen multipartite sur la durabilité de la filière cacao, et de sa déclinaison nationale pilotée par la délégation de l'Union Européenne et l'Etat ivoirien.

Le RICE a notamment envoyé un courrier au Ministre pour dénoncer le fait que le RICE, en tant que Plateforme nationale de commerce équitable qui regroupe un certain nombre d'organisations de producteurs engagés dans des démarches durables, ne soit pas inclus dans le processus des COCOA talks de l'Union Européenne. Ils participent depuis aux ateliers cacao du dialogue national Côte d'Ivoire – Union Européenne. Ils sont également membre du comité miroir en Côte d'Ivoire pour l'élaboration de la norme africaine sur le cacao durable.

Plaidoyer porté par les membres du Fair Trade Ghana Network (FTGN)

De son côté, le Ghana a mis en place Green Ghana, un programme de soutien pour planter des arbres et la coopérative ABOCFA a saisi cette opportunité de contribuer à la reforestation.

De son côté l'Union de coopératives KUAPA KOKO apporte son soutien aux producteurs et milite pour que le gouvernement mette en place un plan qui leur soit dédié. Ils se battent notamment pour que les producteurs âgés puissent bénéficier d'une pension de retraite facilement. Le principe serait le suivant : tous les salariés déduisent une partie de leur salaire pour le mettre de côté et avoir des revenus sécurisés pour après 60 ans lorsqu'ils ne pourront plus produire.

Un travail de plaidoyer est également développé au niveau gouvernemental pour promouvoir la lutte contre les pesticides chimiques. En effet, même si le Cocobod impose que les producteurs n'aient plus recours aux pesticides les plus mauvais, ceux-ci arrivent toujours sur le marché où les producteurs peuvent les acheter et continuer à les utiliser.

2. Cadres de régulation et réglementations portant sur la filière cacao ouest-africaine

L'objectif de cette session était de donner à voir aux participant.e.s un état des lieux et une première analyse des risques et opportunités que peuvent représenter pour les acteurs de la filière cacao – particulièrement les producteur.rice.s – les nouvelles normes de durabilité publiques et privées en cours d'élaboration au niveau européen et régional ouest-africain.

2.1. Plaidoyer porté par la Fair Trade Advocacy Office sur les diligences raisonnables en matière de droits humains et environnementaux

La diligence raisonnable : qu'est-ce que ça veut dire ?

La diligence raisonnable – ou due diligence – est ni plus ni moins qu'une méthode de vérification, d'évaluation et d'analyse des défis et des risques propres à une entreprise, peu importe son champ d'action.



<https://fairtrade-advocacy.org/>



Charlotte Vernier – Policy & project officer – Fair Trade Advocacy Office

La Fair Trade Advocacy Office a vu le jour en 2004 à l'initiative de Fairtrade International et WFTO, avec pour objectif de mettre en place un mécanisme de coopération informelle en plaidoyer. Leur vision globale est qu'il est nécessaire d'allier justice et développement durable au cœur des filières commerciales pour que chacun puisse développer pleinement son potentiel humain.

FTAO est une entité indépendante depuis 2010, avec 3 missions :

- 1) Catalyser la collaboration du mouvement du commerce équitable au niveau international**
- 2) Faciliter le partage et de la co-crédation de connaissances par le mouvement du commerce équitable et avec les chercheurs.**
- 3) Veille et influence sur les législations et politiques européennes ainsi que sur leur mise en œuvre.**

En plaidoyer, FTAO participe à construire des politiques de l'Union Européenne qui reflètent les valeurs du commerce équitable, renforce les capacités des acteurs de commerce équitable à interagir avec l'UE, et réalise du plaidoyer pour renforcer la voix des petits producteurs au sein des instances et dans le processus décisionnel de l'UE.

Au cours de sa présentation, Charlotte Vernier a présenté dans les grandes lignes les principales initiatives européennes en lien avec la responsabilité des entreprises ou la durabilité des filières susceptibles d'impacter les acteurs des filières mondialisées.

Initiative sur la gouvernance d'entreprise durable et le devoir de vigilance des entreprises.

L'Union Européenne travaille actuellement une proposition pour une législation sur la gouvernance d'entreprise durable et le devoir de vigilance, dans le cadre des engagements de l'UE pour les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et de l'adoption des principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l'homme.

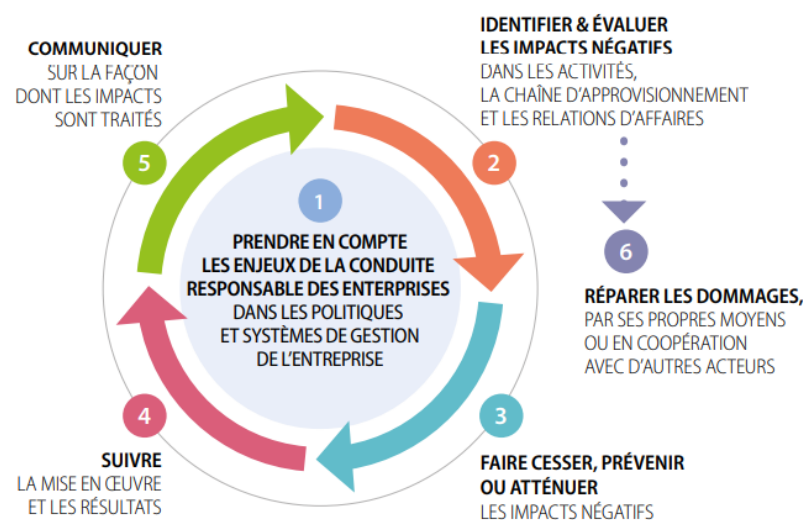
- Focalisation sur les performances financières à court terme des entreprises vers une focalisation sur des objectifs à long terme qui intègrent les aspects liés à la durabilité.

- Les entreprises sont tenues d'identifier et de prendre en compte les risques climatiques et autres risques environnementaux, sociaux et liés aux droits de l'homme (y compris les droits des travailleurs, le travail des enfants, etc.) dans le cadre de leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement.

Une série de plans d'actions nationaux est mis en œuvre et il s'agit de transposer cela dans la législation UE. Les entreprises sont tenues de prendre en compte les risques climatiques et ceux liés aux droits humains dans leurs activités.

Il y a tout un processus d'identification des risques, de prévention et d'atténuation, résumé dans le schéma ci-dessous. Les mesures mises en œuvre seront suivies et devront être transparentes.

SCHEMA 1. MESURES À PRENDRE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DILIGENCE



L'objectif est de veiller à ce que les changements en matière de bonne gouvernance soient appliqués dans toute l'entreprise et pas uniquement dans sa section durabilité ou dans un objectif financier à court terme.

L'une des craintes portées par le mouvement du commerce équitable est qu'au final les entreprises entrent juste dans un process de reporting sans pousser une transformation profonde au sein des chaînes de valeur. La responsabilité pourrait aussi être reportée sur les pays les moins régulés, et donc encore une fois sur les producteurs qui devront aussi absorber le coût de ces nouvelles exigences.

Il est nécessaire de prévoir des cadres flexibles et adaptés au niveau local et de prévoir une législation qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, les entreprises de toutes les tailles, et qui permette de s'attaquer aux pratiques commerciales déloyales des entreprises.

Résumé des principaux risques pour les producteurs à ce stade de la proposition :

- ☒ Comment faire face aux risques et qui en assume la responsabilité et les coûts ?
- ☒ Comment éviter d'être exclu du marché lorsqu'on opère dans un contexte de risque élevé ?
- ☒ Comment s'assurer que les petites coopératives agricoles disposent des ressources et des conditions adéquates pour se conformer à la réglementation ?
- ☒ Comment mettre en place des cadres qui soient flexibles, adaptés aux réalités locales et qui répondent aux besoins exprimés par les agriculteurs et les travailleurs ?

Recommandations portées dans le cadre du plaidoyer FTAO pour une législation à impact positif pour les producteurs :

- Couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur
- Couvrir les entreprises de toutes les tailles basées dans l'UE et les entreprises non basées dans l'UE qui placent des produits et des services sur le marché de l'UE
- S'attaquer aux pratiques commerciales des entreprises
- Proposer des documents d'orientation sur le désengagement responsable
- Se référer au salaire vital et au revenu vital en tant que droits humains et comme des conditions préalables à la réalisation d'autres droits humains et à la protection de l'environnement
- Couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur
- Couvrir les entreprises de toutes les tailles basées dans l'UE et les entreprises non basées dans l'UE qui placent des produits et des services sur le marché de l'UE
- S'attaquer aux pratiques commerciales des entreprises
- Proposer des documents d'orientation sur le désengagement responsable
- Se référer au salaire vital et au revenu vital en tant que droits humains et comme des conditions préalables à la réalisation d'autres droits humains et à la protection de l'environnement

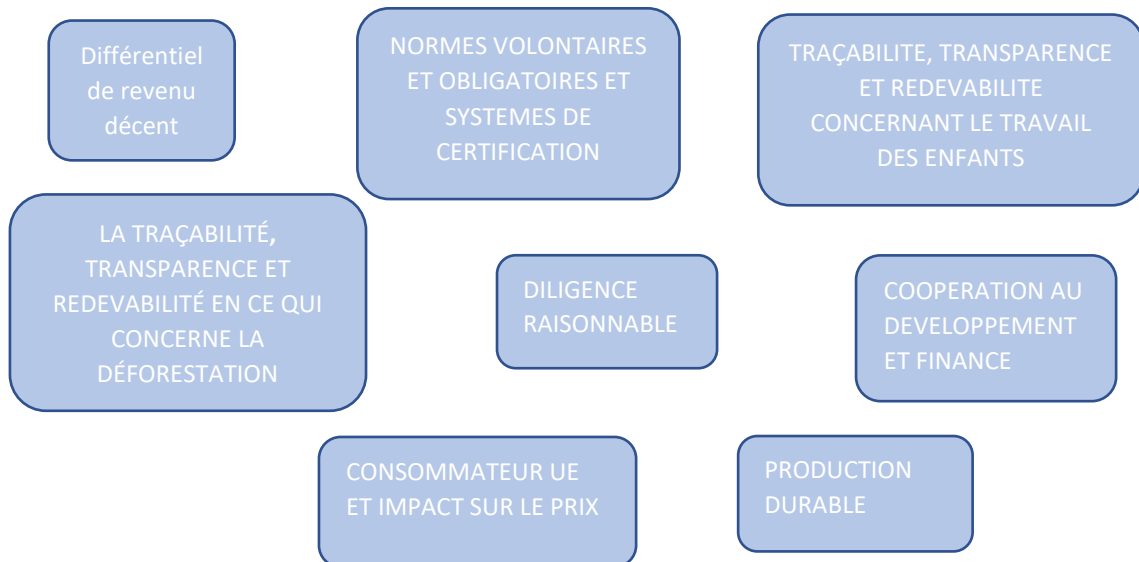
Dialogue multipartite sur le cacao durable

L'initiative pour un cacao durable lancée en 2021 par la Commission européenne a permis d'ouvrir le débat sur les enjeux de durabilité dans la filière cacao et d'identifier des solutions. Les Cocoa Talks sont un dialogue multipartite avec une enveloppe de 25 millions d'euros qui vise à assurer un revenu décent aux producteurs (enveloppe gérée par la GIZ, le Joint Research Center, le Programme Nations Unies pour Alimentation et Agriculture, etc.)

L'initiative s'articule autour des objectifs suivants :

- Compléter l'initiative conjointe de la Côte d'Ivoire et du Ghana sur le Différentiel de Revenu Décent ;
- Déclencher des progrès supplémentaires sur les questions clés de durabilité dans le secteur du cacao (travail et traite des enfants, protection des forêts, et revenus récents)
- Faire progresser les pratiques responsables des entreprises de l'UE impliquées dans les chaînes d'approvisionnement de cacao
- Alimenter d'autres initiatives pertinentes de la Commission (Diligence raisonnable ou déforestation)
- Alimenter le dialogue politique entre l'UE et les pays producteurs et identifier les projets de soutien à la production durable de cacao.

8 tables-ronde thématiques multi-acteurs ont été organisées :



A ce stade de fin du premier cycle des tables rondes thématiques, plusieurs pistes sont envisageables dans les prochaines semaines par la Commission européenne pour atterrir le processus des « cocoa talks » :

- Deuxième cycle
- Déclaration conjointe officielle ?
- Rajout d'un article Commerce et développement durable aux APEs
- Quid du lien avec la Règlementation sur la déforestation ?

Législation européenne sur la déforestation importée

Déforestation importée :

“L’importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la conversion d’écosystèmes naturels en dehors du territoire national »

Très attendue, la proposition législative sur la déforestation importée a été publiée le 17 novembre dernier par la Commission européenne. Cette législation porte sur 6 filières : bois, café, soja, viande, produits dérivés et cacao.

Ces principaux objectifs sont :

Réduire la contribution de l’UE à la déforestation

Minimiser la consommation de produits provenant de chaînes d’approvisionnement associées à la déforestation ou à la dégradation des forêts

Augmenter la demande et le commerce de produits "sans déforestation" dans l’UE

Le texte prévoit différentes conditions d’accès au marché européen :

- **Critère de légalité** - Les produits doivent être produits conformément aux lois nationales pertinentes du pays de production
- **Critères de durabilité** - les produits concernés doivent avoir été produits sur des terres qui n’ont pas fait l’objet de déforestation ou de dégradation.

Date de référence rétroactive retenue par la proposition actuelle: 31 Décembre 2020

- **Déclaration** - Les produits doivent être couverts par une déclaration de diligence raisonnable pour accéder au marché UE.

Le processus de diligence raisonnable associé sera articulé autour des éléments suivants : des informations obligatoires à renseigner (description du produit, quantité, pays de production, géolocalisation des parcelles de terres d’où vient le produit, information permettant de vérifier que le produit n’est pas lié à la déforestation (conformément à la date de référence), conformité à la législation nationale du pays), une évaluation des risques de non-conformité, prendre des mesures d’atténuation des risques potentiels identifiés, l’enregistrement de la déclaration de diligence raisonnée pour les produits importés vers le marché de l’UE.

La proposition législative prévoit le système d'évaluation des pays producteurs basé sur les indicateurs suivants :

Taux de déforestation et de dégradation forestière

Taux d'expansion des terres agricoles

Tendance de production des produits concernés

Contributions déterminées au niveau national (CDN) - couvrent-elles les émissions liées à la déforestation?

Accords et autres instruments conclus avec l'UE

Législation déjà en place dans le pays visant à lutter contre la déforestation

Devant permettre d'aboutir à une classification pays :

Pays - Risque faible

- Procédure de diligence raisonnable simplifiée (coûts réduits pour opérateurs)

Pays - Risque standard

- Procédure de diligence raisonnable standard

Pays - Risque élevé

- Procédure de diligence raisonnable standard
- Contrôle renforcé des autorités nationales

Quelques pistes de réflexion et recommandations pour influencer le texte en faveur d'une législation qui prenne en compte les besoins des producteurs :

- Impact date de référence
- Mesures de support nécessaires
- Obligation de diligence raisonnable étendue
- Incitations positives
- Propriété et utilisation des données de géolocalisation
- Evaluation des impacts en amont
- Période de transition nécessaire
- Problèmes liés aux titres fonciers et partage de propriété des terres
- Avis sur le système de classification des pays
- Prise en compte des causes sous-jacentes de la déforestation
- Autres éléments à prendre en compte ?

2.2. Révision des standards cacao du label de commerce équitable Fairtrade



Sonndia Ouattara – Programme Team Leader cacao chez Fairtrade Africa

La révision du Standard Fairtrade pour le cacao a débuté en février 2020. La phase de recherche du projet a commencé en mai 2020 et s'est terminée en juin 2021. La phase de recherche du projet a duré plus longtemps que prévu étant donné qu'une consultation publique n'a pu être menée plus tôt, à cause de facteurs externes comme la pandémie COVID-19, l'évolution de la diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme et de l'environnement (DDHE), des élections dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ou encore l'évolution de la Norme régionale africaine.

Fairtrade a mené des entretiens avec les principaux partenaires du cacao durant les mois d'octobre et de novembre 2020 afin de recueillir l'avis d'experts durant la phase de recherche du projet. Les résultats de ces entretiens ont été analysés par l'unité S&P et utilisés pour affiner les propositions de la consultation publique sur les Standards du commerce équitable Fairtrade pour le cacao au T3 2021. Le besoin d'une révision du Standard Fairtrade pour le cacao est rendu évident par les changements qui touchent le paysage réglementaire du cacao, en particulier les travaux en cours sur la réglementation DDHE européenne et dans les pays consommateurs comme la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse ou la Belgique, la nouvelle législation en Afrique de l'Ouest, qui comprend le développement d'une Norme régionale africaine (NRA) pour un cacao durable et l'introduction de différentiels de revenu vital par les gouvernements ghanéen et ivoirien respectivement, de pair avec un besoin critique de faire face à la question des violations des droits de l'homme et de la déforestation. L'objectif de cette révision est d'améliorer le Standard Fairtrade pour le cacao à partir de l'expérience de mise en œuvre et des commentaires fournis sur ces dernières années. Le deuxième objectif est de permettre aux OPP certifiées Fairtrade au Ghana et en Côte d'Ivoire d'être en conformité à la fois avec les standards pour le cacao et pour les OPP, la nouvelle / future réglementation DDHE ainsi que la nouvelle Norme régionale africaine (NRA). Répondre aux besoins d'assurance des marchés consommateurs est essentiel pour la rétention et la croissance du marché du cacao du commerce équitable. La révision du Standard Fairtrade pour le cacao est un instrument clé en vue d'aligner le standard aux besoins réglementaires des marchés, aux réalités des producteurs et productrices et aux défis environnementaux actuels.

Tout au long de ce document, il est fait référence à la Norme régionale africaine (NRA) sur laquelle les standards Fairtrade doivent s'aligner selon les communiqués des organismes de réglementation nationaux ivoirien et ghanéen. A chaque fois que les exigences Fairtrade sont proposées comme obligatoires en Côte d'Ivoire et au Ghana pour être alignées aux exigences de la norme NRA, ces exigences Fairtrade sont aussi soumises aux partenaires d'autres régions pour comprendre si les mêmes critères devraient être mis en œuvre dans leur région et sous quel délai. Souvent les exigences de la norme NRA reflètent aussi la réglementation actuelle ou future des pays de l'UE, qui sera applicable à tous les contextes de production. Nous souhaiterions apprendre comment améliorer davantage ces critères Fairtrade qui deviendront obligatoires de nos partenaires en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Objectifs de la révision

- Réviser les critères de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, et en particulier explorer des solutions pour la mise en œuvre d'une surveillance et de mesures correctives fondées sur les risques de travail des enfants et de travail forcé, réviser les critères en matière de violence liée au genre.
- Explorer les mécanismes pour identifier et traiter plus loin les risques de déforestation, et trouver comment les intégrer au standard ; permettre aux OPP de cacao dans le monde de répondre aux besoins d'assurance des différents pays et régions consommateurs (UE) en matière de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ;
- Aligner le standard aux réalités spécifiques des marchés réglementés en Afrique de l'Ouest, en préparation à l'application obligatoire de la Norme régionale africaine par les gouvernements ghanéen et ivoirien.
- Réviser et modifier la pratique actuelle dans le standard pour réguler l'entrée de nouvelles OPP, et générer ainsi une augmentation des ventes et un plus grand impact pour les producteurs certifiés Fairtrade ; explorer également les réglementations permettant de gérer la croissance des organisations de producteurs certifiés existants
- Explorer les mécanismes qui améliorent les pratiques commerciales le long des chaînes d'approvisionnement certifiées Fairtrade
- Réviser les critères des Systèmes de Gestion Interne
- Envisager des critères environnementaux supplémentaires pour atténuer davantage le changement climatique et promouvoir la biodiversité
- Réduire la hausse des coûts liés au différentiel du Prix minimum Fairtrade, de la Prime Fairtrade et du différentiel bio Fairtrade, ou du moins, exposer le niveau de hausse des coûts le long de la chaîne d'approvisionnement
- Envisager des exigences supplémentaires dans le chapitre production pour promouvoir plus avant les buts de revenu vital pour les cultivateurs de cacao
- Revoir la distribution et les utilisations de la Prime Fairtrade pour s'assurer que tous les producteurs en bénéficient
- Cartographier les critères agricoles pertinents pour les parties prenantes Fairtrade et évaluer s'il est possible de les intégrer dans les standards
- Renforcer les exigences de traçabilité et de transparence pour le cacao Fairtrade et les paiements aux producteurs relatifs au Prix minimum Fairtrade et à la Prime
- Intégrer le modèle du métayage au standard Fairtrade et renforcer la position des travailleurs au sein des OPP
- Récolter des sujets, problèmes et préoccupations additionnels liés au standard Fairtrade pour le cacao auprès des groupes de parties prenantes pertinents
- Garantir la cohérence entre les standards en alignant les changements dans tous les standards concernés
- Améliorer la formulation du standard pour plus de clarté et de simplicité

Étant donné le nombre et la complexité des sujets, cette phase de consultation pour la révision des normes pour le cacao portera sur un peu plus de la moitié des sujets listés ci-dessus. Les autres sujets feront l'objet d'une nouvelle phase de consultation prévue pour début 2022.

1re consultation - phase actuelle

1. Diligence raisonnée en matière des droits de l'Homme et d'environnement
2. La question de la déforestation
3. Traçabilité et transparence
4. Revenu vital
5. Métayers
6. Pratiques commerciales y compris l'entrée de nouveaux opérateurs

2e consultation - début 2022

Système de Gestion Interne

Changement climatique et biodiversité
Augmentation des coûts

Utilisation de la Prime Fairtrade
Exigences agricoles et agronomes
Renforcer la position des travailleurs dans les OPP

A ce stade, la première phase de consultation pour la révision de standards cacao de Fairtrade est terminée, et la seconde prendra place à partir de janvier 2022.

Dans le cadre de la diligence raisonnée, une approche d'amélioration continue sera mise en œuvre : l'ensemble de la chaîne de valeur devra contribuer à la remédiation et au respect des exigences. Certaines seront applicables aux OPP et d'autres aux acteurs commerciaux. L'objectif est d'engager les acteurs commerciaux dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement.

Soondia Ouattara, représentante de Fairtrade Africa a participé au séminaire et a pu répondre aux questions des participant.e.s sur cette consultation.

Questions :

Concernant les exigences pour les OPP, est-ce qu'un appui financier venant de Fairtrade est prévu ou est-ce que les OPP devront payer elles-mêmes pour se mettre en conformité ?

Les frais liés à l'adaptation aux possibles nouvelles exigences ne seront pas pris en charge par Fairtrade International qui n'accompagne pas les OP sur le plan financier dans la mise en œuvre de la certification. Cependant, les acteurs commerciaux devront accompagner les OP dans la mise en œuvre des exigences, et cela sans prélever l'agent sur la prime Fairtrade.

De même, y aura-t-il des équipes techniques de Fairtrade pour soutenir les staffs des OP pour la mise en œuvre des activités ?

Fairtrade sera toujours là pour accompagner les OP dans la mise en conformité d'un point de vue technique. Les agents de terrain (liaison officers) sont dédiés à l'appui à la certification. Tous les problèmes liés aux OP doivent être remontés aux agents de terrain Fairtrade et leur travail est de répondre à vos préoccupations.

La phase 1 de la consultation est finie, est-ce que les suggestions envoyées par les OP sont déjà incorporées ou est-ce que cela sera fait durant la seconde phase de consultation ?

37 OP ont fait un retour à FTA, ainsi que le RICE. Il semblerait que la lettre du RICE n'a pas été trop appréciée par le représentant ouest africain de FTA. Certains sont dubitatifs sur l'évolution de la révision des standards, et sur l'identification de solutions en réponse aux problèmes identifiés par les parties prenantes consultées.

Jusqu'à présent on n'est pas encore au stade d'exigence. On est au stade de la proposition. L'équipe du standard a essayé de s'adapter aux législations qui sont en train d'être passées et aux problèmes d'actualité en Afrique de l'Ouest avant de faire des propositions aux OP. Rien n'est encore acté, c'est le moment pour les OP de partager leurs préoccupations.

Est-ce que le Ghana était dans la boucle de cette première consultation ?

Oui, les agents FT du Ghana ont fait le même travail. Ceux qui n'ont pas pu intervenir sur la première phase auront de nouveau l'occasion de le faire au moment de la deuxième phase.

Certains ont l'impression que les exigences sur les entreprises exportatrices retombent sur les épaules des OP. Les commerciaux doivent soutenir les OPP sur uniquement certains points (une seule activité exigée), alors que les OPP doivent tout mettre en œuvre. N'oublions pas que le producteur s'engage dans le FT pour améliorer ses revenus, c'est bien de faire plaisir aux entreprises mais il faut aussi penser aux producteurs.

Cette préoccupation est légitime, mais il ne faut pas voir cela comme « on veut faire plaisir ». Qu'on le veuille ou non, ces exigences ont un impact sur la vie des producteurs. Demander à quelqu'un d'éviter le travail des enfants va plus loin que de faire plaisir. C'est pour le bien être des producteurs et des communautés. Il faut pouvoir voir au-delà.

Sonndia s'excuse au nom de FTA que le RICE n'ait pas été consulté automatiquement dans ce cadre de consultation, et assure que ce ne sera plus le cas dans le futur.

2.3. Norme Régionale Africaine (ARS-1000) sur le cacao durable



Bakary Traoré – Directeur Exécutif de Initiatives pour le développement communautaire et la conservation de la forêt (IDEF)

L'IDEF est une ONG ivoirienne créée en 2014, qui travaille sur le foncier, les forêts et les mines. Observateur indépendant, elle a pour rôle de vérifier si les acteurs économiques respectent la loi. L'IDEF rédige des rapports qui comprennent des recommandations qui visent à améliorer les pratiques sur le terrain. <https://ongidef.org/idef/>

En Côte d'Ivoire, l'agriculture est responsable à 62% de la dégradation des forêts et de la déforestation. Il y a une vraie problématique liée au respect des droits humains et aux questions d'égalité. L'IDEF participe à des rencontres de haut niveau où elle porte les préoccupations des communautés qu'elle accompagne sur le terrain et s'assure qu'elles sont représentées pour témoigner de leur réalité quotidienne.

La norme ARS-1000

La présente Norme Africaine vise à promouvoir et à garantir un cadre permettant la production de fèves de cacao durables, fondé sur le principe de l'amélioration continue.

A la suite du rapport NORC sur le travail des enfants, les autorités ivoiriennes ont écrit à l'Union-Africaine pour demander la rédaction d'une norme sur le cacao durable. Depuis 2018, un groupe de travail a donc été mis en place.

A l'occasion du 64ème Conseil de l'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN / ARSO), lors de sa réunion tenue les 14 et 15 juin 2021, à l'hôtel Milles Collines à Kigali, Rwanda, a adopté 157 normes dont les trois parties de la Norme africaine ARS 1000 harmonisées sous les auspices de l'ARSO/TC 06, Café, cacao, Thé et produits connexes.

La Norme Africaine de la série ARS 1000 définit les exigences suivantes en vue d'atteindre cet objectif :

- 1) **Promouvoir, structurer et soutenir efficacement les producteurs et leurs Entités Reconnues ;**
- 2) **Améliorer les revenus des producteurs et la résilience de leurs moyens de subsistance ;**
- 3) **Traiter la question de la qualité du cacao ;**
- 4) **Traiter la question de la traçabilité du cacao durable du champ de cacao jusqu'à l'exportation ;**
- 5) **Traiter la question des pires formes de travail des enfants**
- 6) **Traiter la question de la déforestation et du changement climatique.**

La Côte d'Ivoire est le secrétariat exécutif pour cette norme, mais elle concerne également le Ghana.

Focus des différentes normes ARS (1-2-3) à ce jour :

ARS-1000-1 > Régulations liées au système de management des producteurs de cacao en tant qu'OP

ARS 1000-2 > Exigences de qualité et traçabilité

ARS 1000-3 > Exigences liées aux standards de certification

Forces ARS 1-2-3

- Bonne initiative pour les pays producteurs de cacao ;
- Souveraineté des pays producteurs ;
- Promotion de la production durable de cacao ;
- Amélioration du cadre de production et de commercialisation ;
- Standard national ;

Éléments d'analyse de la norme ARS 1000 par l'IDEF

Dans son intervention Monsieur Traoré a souligné que cette norme est une bonne initiative en soi et qu'elle permet d'assurer la souveraineté des pays producteurs de cacao. Elle permettra notamment de promouvoir la production de cacao, d'améliorer le cadre de production et de commercialisation et d'avoir un standard national.

Le guide opérationnel, qui est le document stratégique d'accompagnement pour la mise en œuvre de la norme doit être élaboré en prenant en compte les points de vue de plusieurs acteurs. Il y aura un test pilote sur 3 ans.

Cependant, à date, la norme ne définit pas comment celle-ci va s'articuler avec les labels existants. Il n'est pas précisé non plus s'il s'agit d'une certification ou d'un programme interne ou les 2 en même temps. En l'état actuel du texte, il manque globalement des détails dans la rédaction : pas de définition du premier acheteur ni de définition de la bonne qualité du « cacao durable », pas d'identification des moyens de payer la mise en œuvre. Quels acheteurs seront prêts à payer plus pour le respect de la norme ARS ?

La question se pose de prévoir une approche inclusive avec les labels existants et d'identifier comment gérer les coûts applicables pour la certification ARS qui risquent de retomber sur les épaules des OP. Quelle sera la situation pour les producteurs déclarés non conforme à la norme ARS ou pour ceux qui n'ont qu'une parcelle sur plusieurs certifiées et que les fèves sont mélangées ?

L'IDEF déplore que la durabilité de la norme ARS soit considérée comme un objectif alors que ce devrait être une exigence. Il faut se donner les moyens de rendre cela obligatoire, au-delà du volontariat.

A ce stade, il est nécessaire d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes pour élaborer les documents techniques, définir clairement un système de fixation des coûts, mettre en place un système d'audit indépendant et définir un calendrier précis.



Figure 3 - Présentation par M. Bakary Traoré

Questions sur la partie cadre réglementaire :

Est-ce que de nouvelles coopératives ou réseaux de coopératives vont être intégrées dans le processus de discussion de la norme ARS ? Le RICE était une des seules structures représentants les OP jusqu'à présent, ce qui rendait difficile de faire passer les messages.

Pour l'instant, telle que la norme est conçue, les pays doivent travailler au niveau national pour élaborer les textes. Il faut élaborer ce document avec les différents acteurs. La norme est achevée, même si elle n'est pas officiellement publiée, mais le travail technique va débuter avec l'élaboration du guide. L'application sur le terrain sera difficile car la norme n'est pas assez pointilleuse. Les coopératives vont trinquer car elles sont en contact direct avec les producteurs. Elles sont en première ligne.

Il n'y a par exemple pas de définition de la « durabilité » à l'échelle régionale. Pourtant, un gros travail avait déjà été fait pour le programme REDD+ en 2017 avec la définition de « zéro déforestation » avec les collègues secteur privé, administrations et société civile. La participation des acteurs dans le secteur cacao est plus difficile.

Concernant la réglementation européenne relative à la lutte contre la déforestation importée, est-ce que chaque Etat devra la transposer dans la réglementation de son pays ?

Etant donné qu'il s'agira d'une réglementation, il n'y aura pas de transposition au sein des états membres. La réglementation sera directement applicable. Une période de transition de 12 mois prévue.

En revanche, en ce qui concerne la diligence raisonnée, ce sera une directive qui devra être transposée par les Etats.

Dans le cadre de la réglementation contre la déforestation importée, quelle définition de la déforestation est retenue ? Que deviendront les producteurs qui auront abattu des arbres après 2020 ?

La définition de la déforestation retenue est celle de la FAO, et il y a un article sur la coopération avec les pays producteurs, qui à ce jour envisage une diversité d'options possibles et n'établit pas d'agenda précis. Il y aura des partenariats spécifiques liés à la législation mise en place, mais qui ne concerneront que 12 pays producteurs.

Au Ghana, la déforestation conduit à des exportations massives de bois vers le marché chinois. Y aura-t-il des réglementations pour ceux qui importent du bois sur d'autres marchés ?

FTAO et d'autres ONG européennes plaident pour que l'Union Européenne s'engage aussi dans un dialogue avec d'autres pays consommateurs comme la Chine et les USA pour pouvoir aboutir à long terme à une uniformisation de la législation. L'UE n'est pas le seul importateur de cacao et un des risques est que si les exigences sont trop élevées pour faire entrer le cacao sur le marché européen, les producteurs pourraient se tourner vers des marchés plus émergents avec moins d'exigences en termes d'impacts sociaux et environnementaux.

Vendredi 10 décembre 2021

1. Présentation de la méthodologie « Approches orientées changement »

La terminologie des Approches Orientées Changement a été créée par le F3E (<https://f3e.asso.fr/boite-a-outils/>) qui réfléchit beaucoup aux impacts des projets de développement : quels changements dans la société mon organisation veut permettre ?

Objectif de la méthode : fédérer les personnes autour d'une ambition commune, une vision, un rêve, et donner du sens à notre engagement commun.

Cette approche permet de se décentrer des activités qu'on met en œuvre et de redonner du sens à ce que l'on fait tout en s'extrayant de l'approche court termiste de la gestion de projets. L'idée de progression est aussi centrale : comment peut-on faire pour passer de la situation de départ à celle que l'on souhaite atteindre dans 10 ans, et quelles sont les étapes pour y arriver ?

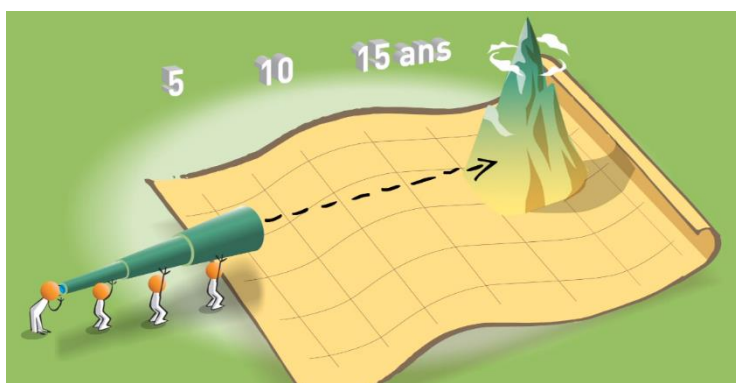
Elle s'appuie sur cinq principes clés :

1. Partir d'une **vision positive** de l'avenir plutôt que des problèmes (horizon 5, 10 et 15 ans)
2. S'intéresser aux **acteurs et actrices** et pas uniquement aux actions
3. Réfléchir à la **progression**
4. Mobiliser les acteurs et actrices du territoire, dans un dynamique de **co-responsabilité**
5. Changer sa posture dans une optique d'« **accompagnement** » du changement

Et sur une méthodologie en 4 étapes :

1. Analyser le contexte et les acteurs et actrices : rapport de pouvoir, qui sont nos alliés
2. Définir une vision collective : se projeter sur le long terme au-delà du projet
3. Tracer des chemins de changement
4. Définir des actions et stratégie

2. Vision à horizon 2030 pour la filière cacao ouest africaine



L'objectif de cette session était pour les représentant.e.s du RICE et du FTGN d'élaborer **une vision positive pour la filière cacao à horizon 2030**, qui aiderait à fédérer les acteurs autour d'un projet, et donnerait du sens à la volonté de travailler ensemble.

Il s'agit d'identifier une situation nouvelle vers laquelle il est souhaitable d'aller d'ici 10

Figure 4 Vidéo de présentation du F3E: <https://f3e.asso.fr/boite-a-outils/planification-strategique-des-aoc/definir-une-vision-collective/>

ans pour la filière en Afrique de l'Ouest, avec une approche collective pour mieux se projeter ensemble dans l'avenir.

En 5 à 6 phrases, il convient de décrire une photo d'avenir assez ambitieuse pour poser un idéal, mais sans être irréaliste. Cette vision, qui rassemble les contributions de chacun pour construire une vision fédératrice doit pouvoir évoluer dans le temps et ne pas être figée dans le marbre.

Les participant.e.s de l'atelier ont pu proposer chacun leur vision de la filière cacao ouest africaine en 2030. La mise en commun de leurs propositions a permis d'aboutir à une vision unique, consensuelle et ambitieuse :

Nous sommes en 2030, l'augmentation du prix du cacao permet aux producteur.ice.s d'avoir des revenus suffisants pour assurer les besoins primaires de leurs familles et leurs permettent de scolariser leurs enfants. Une grande majorité des producteur.ice.s de cacao sont engagés dans la production durable, notamment pratiques agroforestières et agriculture biologique. La filière cacao ouest africaine ne contribue plus à la déforestation et dégradation des forêts, ni à l'érosion de la biodiversité, ni à la perte de fertilité des sols. Les jeunes ruraux ouest africains sont fiers de s'impliquer dans une filière d'avenir !

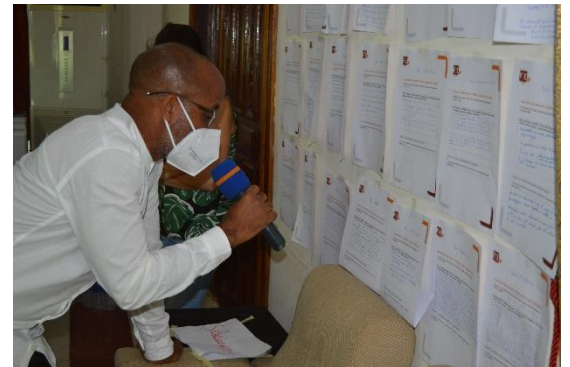
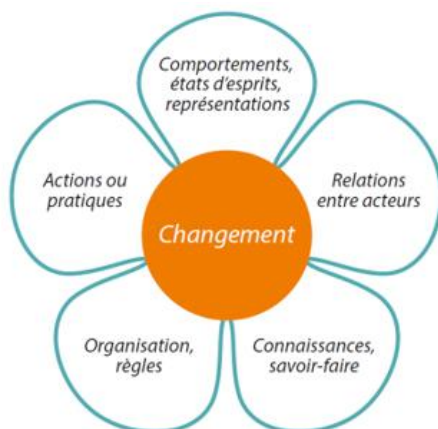


Figure 5 - lecture des visions

3. Les étapes de changement intermédiaires pour atteindre notre vision

Les « approches orientées changement » offrent des méthodologies intéressantes qui aident à penser les « chemins de changement » permettant d'accompagner des changements sociaux complexes.

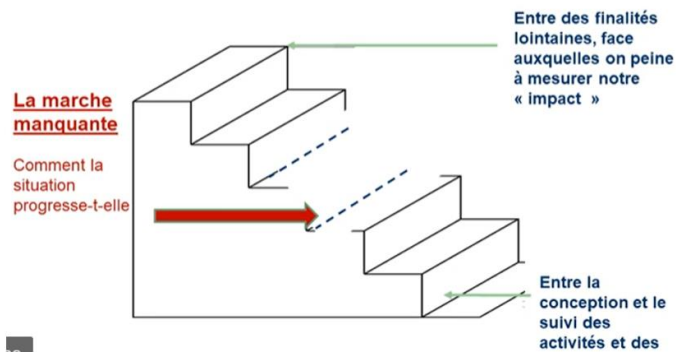
Le séminaire a ainsi permis d'apporter aux PNCE des éléments méthodologiques pour tracer « les chemins de changement » nécessaires à l'atteinte de la vision préalablement formulée par les PNCE.



Les changements intermédiaires nécessaires peuvent être de différentes natures : changements de pratiques des acteurs, changements de relations entre les parties prenantes, acquisitions de connaissances, changements de règles, changements de représentations, référentiels culturels, etc.

Ces chemins de changement constituent des « petits pas » atteignables comme l'illustre le schéma ci-après.

S'intéresser au petits pas (vision progressive)



Une fois les visions à horizon 2030 formulées par les PNCE, il leur a été demandé de définir les repères par lesquels il faudra passer pour progresser vers leur vision, au fil du temps. Ces repères constituent ce qu'on appelle des « chemins de changement ».

Dans cette session, les participant.e.s ont travaillé en petits groupes sur les étapes de changement intermédiaires qui permettraient d'atteindre la vision commune élaborée pour 2030.

Cette vision est constituée de trois axes, qui peuvent se décliner chacun en étapes intermédiaires de changement, tel que proposé ci-dessous (*liste exhaustive en annexe 3*) :

Axe 1 : En 2030, l'augmentation du prix du cacao permet aux producteur.ice.s d'avoir des revenus suffisants pour assurer les besoins primaires de leurs familles et leurs permettent de scolariser leurs enfants.

Les chemins de changement identifiés pour y parvenir :

1. Les acheteurs et les exportateurs s'engagent dans la durée avec les OP, cela permet aux OP d'avoir des revenus consistants
2. Les états augmentent les prix bords champs du cacao
3. Les OP et les producteurs produisent un cacao issu de l'AB ou AF dont la qualité environnementale leur permet d'obtenir un meilleur prix
4. Les réseaux nationaux de producteur.ice.s de commerce équitable sont fortes et capables de négocier avec les principales instances qui régulent la filières (CCC, ministères, cadres de concertation, UE), y compris dans la fixation des prix
5. Les réseaux de producteurs sont capables d'évaluer leurs coûts de production et de les défendre auprès des différentes parties prenantes
6. Les OP et labels de commerce équitable mettent en place en plus du prix des actions de sensibilisation au travail forcé des enfants et des projets concrets pour favoriser la scolarisation des enfants (construction écoles, logements instituteurs)
7. Les labels de commerce équitable augmentent leurs prix minimums pour le cacao et mènent un plaidoyer auprès des acheteurs et des états

Axe 2 : En 2030, une grande majorité des producteurs de cacao sont engagés dans la production durable, notamment pratiques agroforestières et agriculture biologique.

Les chemins de changement identifiés pour y parvenir :

1. Les coûts du monitoring de la déforestation sont pris en charge par les Etats (dans le cadre de leur plan d'actions climatiques) et par les acheteurs (dans le cadre de leur démarche RSE).
2. Les Etats encouragent et financent des programmes de production d'arbres forestiers à destination des OP cacaoyères
3. Les labels de CE intègrent dans leurs standards les exigences de lutte contre la déforestation, ainsi que le monitoring et les modalités de contrôle nécessaires.
4. Les OP sensibilisent les producteurs à la déforestation, mènent des actions concrètes de protection des aires protégées et les accompagnent dans l'adoption de pratiques agroforestières et biologiques.
5. Les Etats assurent que les producteurs détiennent la propriété des arbres qui se trouvent sur leur parcelle de cacao.

Axe 3 : En 2030, la filière cacao ouest africaine ne contribue plus à la déforestation et dégradation des forêts, ni à l'érosion de la biodiversité, ni à la perte de fertilité des sols.

Les chemins de changement identifiés pour y parvenir :

1. Les producteurs de cacao ont accès à des intrants biologiques ou qui ne nuisent pas à l'environnement et à la santé, notamment mis à disposition par les coopératives avec le soutien des états. L'utilisation des pesticides et fertilisants chimiques ont diminué
2. Les mentalités ont changé et la production durable est perçue comme la seule alternative de production pour le cacao par les acteurs de la filière et l'état a mis en place des mesures incitatives
3. Les industriels et acheteurs achètent le cacao produit de manière durable aux conditions du commerce équitable et de l'agriculture biologique, à des prix rémunérateurs et avec des contrats à long terme respectés
4. Les acheteurs et labels accompagnent et soutiennent, techniquement et financièrement, les OP et producteurs dans la diversification et l'adoption des pratiques agroécologiques

4. Quel rôle peuvent jouer les plateformes nationales de commerce équitable/réseaux de producteur.rice.s ?

Le Réseau Ivoirien de Commerce Equitable et le Fair Trade Ghana Network ont ensuite sélectionné pour chaque axe de la vision l'étape de changement sur laquelle il leur était plus facile d'identifier des actions à mettre en œuvre.

Le travail réalisé en groupes pourra être complété au sein de chaque réseau national de producteur.rice.s de commerce équitable à la suite du séminaire.

3.1. Réseau Ivoirien de Commerce Equitable

Axe Rémunération	
Etape de changement	Actions que le RICE peut mettre en œuvre pour y parvenir
Les PNCE sont fortes et capables de négocier avec les principales instances qui régulent la filière (CCC, ministères, cadres de concertation, UE), y compris dans la fixation des prix	• Commanditer une étude sur les coûts de production durable du cacao • Militer pour intégrer le cadre de concertation sur les prix, où le RICE serait le représentant des producteurs
Axe déforestation	
Etape de changement	Actions que le RICE peut mettre en œuvre pour y parvenir
Les OP sensibilisent les producteurs à la déforestation, mènent des actions concrètes de protection des aires protégées et les accompagnent dans l'adoption de pratiques agroforestières et biologiques.	• Ateliers de sensibilisation des OP sur la déforestation • Accompagnement pour la mise en œuvre des pratiques AF - formations sur le management des pépinières • Faciliter l'accès des coopératives aux arbres forestiers : identifier des organisations qui ont des pépinières / semences de qualités, mise en relation
Axe production durable	
Les producteurs de cacao ont accès à des intrants biologiques ou qui ne nuisent pas à l'environnement et à la santé, notamment mis à disposition par les coopératives avec le soutien des états. L'utilisation des pesticides et fertilisants chimiques ont diminué	• Lister les partenaires qui produisent des intrants biologiques et négocier des achats groupés pour les OPs • Plaidoyer auprès du gouvernement pour faciliter l'accès aux intrants bio au lieu des intrants phytosanitaires • Mettre en place fiscalité qui rende accessible les intrants bio • Formation et mise en réseau OP qui veulent faire du compost/bio-intrants

Pour avoir la capacité de mener ces activités, le RICE identifie surtout le besoin d'avoir accès à du matériel logistique (véhicules) et à des moyens financiers et humains plus importants. Cela leur permettrait notamment d'améliorer la représentation du RICE au niveau des territoires ruraux. Un besoin en renforcement des capacités organisationnelles du RICE et de leur capacité en plaidoyer a aussi été relevé.

3.2. Fair Trade Ghana Network

Axe Rémunération	
Etape de changement	Actions que le FTGN peut mettre en œuvre pour y parvenir
Les PNCE sont fortes et capables de négocier avec les principales instances qui régulent la filières (CCC, ministères, cadres de concertation, UE), y compris dans la fixation des prix	• Renforcement des capacités en plaidoyer auprès de l'UE et du Cocobod • Recrutement d'un consultant pour le volet plaidoyer
Axe déforestation	
Etape de changement	Actions que le FTGN peut mettre en œuvre pour y parvenir
Les Etats encouragent et financent des programmes de production d'arbres forestiers à destination des OP cacaoyères Les Etats assurent que les producteurs détiennent la priorité des arbres qui se trouvent sur leur parcelle de cacao.	• Plaidoyer auprès de l'état pour assurer que les planteurs plantent des arbres, ont accès à la propriété et sont soutenus financièrement • Mettre ensemble les OP du FTGN pour identifier 1 – 2 parties prenantes avec qui partager leur vision, et des alliés (ONG)

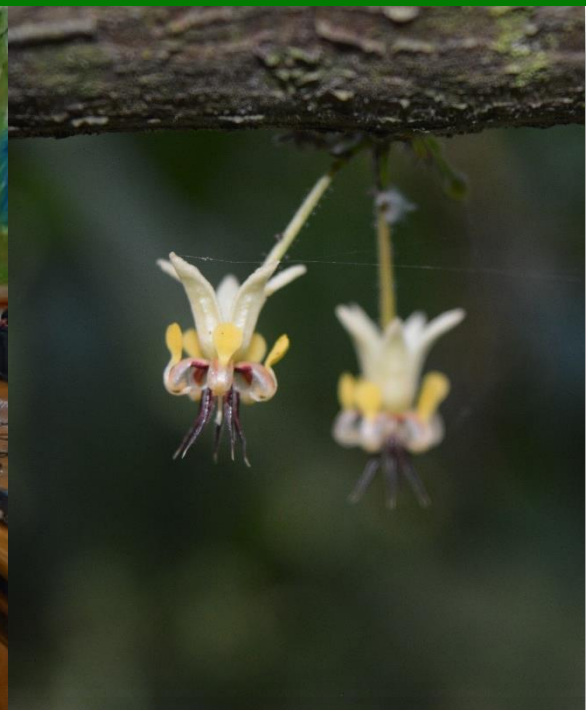
Quelques mots pour conclure

Ces deux jours d'atelier cacao ont remplis leurs objectifs et sont déjà la promesse de belles collaborations à venir entre les plateformes ouest africain.e.s et européen.ne.s. de commerce équitable pour rendre la filière cacao plus durable ! La vision de la filière cacao durable dont s'est doté l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'atelier pour 2030 constitue une base commune pour développer des synergies dans nos travaux d'influence respectifs en ce sens.

L'application de la méthode « Approches Orientées Changement » a permis au RICE et au FTGN d'identifier concrètement des objectifs intermédiaires de plaidoyer qui constituent les éléments de Plan d'actions clairs qui vont nourrir leur discours dans les espaces politiques auxquels ils prennent part en lien avec la durabilité de la filière cacao. Ils alimenteront également le travail d'influence de CEF pour porter la voix de ses partenaires ouest-africains dans les espaces multi-acteurs nationaux et européens au sein desquels ils ne sont pas représentés.



Figure 6- Visite de la coopérative CANN



Avec le soutien financier de :



Fondation
de
France